

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE**  
**Séance du vendredi 16 mars 2018 20h45**

**Convocation :** 12/03/2018

**Affichage :** 12/03/2018

**En exercice :** 13

**Présents :** 7

**Votants :** 10

L'an deux mil dix-huit, le treize février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Jocelyne Aubé, Virginie Szmiedt  
Hubert Baron, Stephan Champagne, Bruno Lemaire, Yann Mauduit,  
Patrick Vincent

Absents excusés : Jean-Noel Broegg ayant donné procuration à Stephan Champagne  
Marcelle Deprez ayant donné procuration à Jean-Marc Tiret  
Sébastien Gélineau ayant donné procuration à Virginie Szmiedt  
Christel Deviers, Nadine Barnabon

Absent non excuse : -

Secrétaire de séance : Jocelyne Aubé

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, précise que le quorum est atteint et déclare le conseil municipal ouvert à 20h45.  
Approbation du précédent conseil municipal, à l'unanimité.

### **Rapport des Commissions**

#### **LOISIRS CULTURE SPORT**

Monsieur Lemaire annonce le ramassage de printemps le 24 mars prochain.

Le vendredi 23, les agents techniques avec la collaboration de ceux de Guernes feront le ramassage sur la route de Sandrancourt, Lafarge met une benne à disposition.

La fête de paques qui aura lieu le 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 Avril se prépare, elle est organisée par la commune avec la participation de l'Association de sauvegarde du patrimoine et du comité des fêtes

#### **FINANCES**

Monsieur Tiret informe que la commission s'est réunie cette semaine mais qu'il en parlera plus la semaine prochaine lors du vote du budget.

### **Ordre du Jour**

#### **CONVENTION SMSO POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION DE GESTION DE LA VEGETATION**

Monsieur Champagne informe qu'une opération de traitement de la végétation est indispensable pour le passage des bateaux à l'entrée du port de l'Ilon. Le devis initial pour la commune s'élève à environ 10000 Euros.

Le cout sera partagé entre les communes de Guernes et de Saint Martin à hauteur de 50 % maximum, Lafarge à 50 % minimum.

Le SMSO peut apporter une aide financière aux communes à hauteur de 30 % plafonnée à 6000 Euros. Monsieur Champagne précise que pour l'obtention de ce soutien financier il est nécessaire de passer une convention avec les intervenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **CONVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE RURAL**

Monsieur Champagne informe qu'il a reçu en présence de Madame Aubé, des personnes d'Ingénierie et de la fondation du patrimoine. Un contrat d'entretien est possible pour l'église de St Martin et pour celle de Sandrancourt où des travaux de traitement de l'humidité et du retable sont à faire, pour l'église de St Martin des piques anti pigeons sont nécessaires puisque les agents techniques interviennent sur les gouttières environ tous les 2 mois.

Il propose de programmer l'intervention sur l'église de St Martin en 2018 et sur celle de Sandrancourt en 2019.

Madame Szmiedt demande quel est le montant des travaux, Monsieur Champagne précise que le montant des travaux n'est pas connu à ce jour, la délibération porte essentiellement sur la demande d'aide et non sur le montant des travaux qui seront étudiés par la suite avec présentation des devis.

Madame Szmiedt précise qu'elle ne peut pas voter sans connaître l'engagement financier de la commune et est rejointe par Monsieur Mauduit.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à la majorité 4 abstentions (VS, YM, HB, SG)

- donne son accord pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire/ (ou) de la visite annuelle de surveillance/(ou) de travaux d'entretien de l'Eglise de St Martin en 2018 et de celle de Sandrancourt en 2019, dont le montant n'est pas connu à ce jour.
- sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des travaux T.T.C.
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- le montant de ces dépenses sera inscrit au budget de la Commune

## **BAIL LOGEMENT SANDRANCOURT**

Monsieur Lemaire présente le nouveau projet de bail d'habitation pour le logement de Sandrancourt, la proposition votée lors du conseil municipal de septembre dernier n'ayant pas trouvé preneur.

Ce nouveau bail intégrera uniquement le logement et une partie du jardin à droite en entrant dans la cour, situé au 64 Grand'Rue à Sandrancourt, Monsieur Lemaire énonce la composition et donne les précisions suivantes :

- loyer mensuel 550 € net
- à compter du 1<sup>er</sup> avril pour 3 ans, renouvelable pour 3 ou 6 ans
- caution de 2 mois de loyer.

Monsieur Champagne confirme à Madame Szmiedt qui s'étonne de ne pas avoir toutes les informations que le conseil municipal vote sur le projet de bail et non sur le locataire qui va être retenu.

Après délibération et à la majorité des membres, le conseil municipal valide le bail proposé avec 1 abstention (YM) 2 voix contre (VS – SG) autorise le Maire à signer les documents nécessaires

## **DOSSIER D'EXPULSION LOGEMENT ST MARTIN**

Monsieur Champagne rapporte les difficultés de recouvrement des loyers pour l'un des locataires. Une procédure est toujours en cours et le nom du locataire ne sera pas communiqué. Actuellement le locataire est occupant sans titre, le bail n'ayant pas été renouvelé mais le locataire est toujours en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 absentions (VS-SG), à la majorité Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaire et à engager la procédure d'expulsion.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur Lemaire annonce l'opération Bulles de Mantes et la bibliothèque. Le 31 mars et le 5 mai, 24 enfants participeront à cette opération, accompagnée d'un dessinateur et d'un scénariste pour créer leur bande dessinée. Ouverte à tous les enfants de plus de 10 ans même non scolarisés sur la commune et aux adultes.

Monsieur Champagne lit le message d'un administré qui remercie les élus et le personnel qui ont pris des nouvelles et ont apportés leur aide pendant l'épisode de crue.

Monsieur Champagne annonce qu'il participera à la commémoration du 19 mars à Guernes sur invitation de la FNACA, une gerbe sera déposée au nom de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que Guernes a subi de nombreuses pertes humaines dont des témoins sont encore présents ainsi que des familles des disparus.

Monsieur Le Maire rappelle que nous avons perdu notre porte drapeau récemment et lui rend hommage.

Il annonce aussi le championnat de France de cyclisme qui se déroulera du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet et qui traversera la commune le jeudi avec une épreuve de course contre la montre, avec de nombreuses contraintes, routes totalement fermées de 12 h à 19 h organisation scolaire...Le championnat se déroule dans tout le mantois.

## **DANS LA SALLE**

Les administrés interrogent :

- Sur le permis de construire route de Vetheuil :  
Ce permis est actuellement suspendu par la commune en attente d'information, des réunions sont organisées avec le propriétaire, les riverains et Enedis. Certains aspects non conformes ont déjà été modifiés
- La commune ne peut-elle pas souscrire une assurance pour les impayés :

La mairie émet les titres qui sont recouverts par le trésor public qui est en charge d'effectuer les poursuites si nécessaire.

- -Que reste-t-il en gestion communale depuis l'intégration à la communauté urbaine et étions nous obligés ?  
Il reste tout le patrimoine communal, Eglise, structure administrative, école, le Port de l'Ilon...
- Que font les agents de la commune si la voirie n'est plus gérée par elle :  
La voirie a été transférée, elle est toujours entretenue par les agents communaux que nous avons souhaité maintenir sur la commune de St Martin contre versements d'indemnités par la Communauté Urbaine.  
La commune n'a pas eu le choix et donnera les dates des instances du conseil communautaire qui est ouvert à tout public.
- Où en est le projet de vidéo protection ?  
Le projet avance lentement mais est toujours à l'ordre du jour.
- Des dégradations sont signalées sur le chemin de la Désirée :  
Signalement sera fait à GPSEO qui interviendra comme cela a été fait pour le candélabre de la route de Mantes qui est enfin réparé malgré le délai très long d'un an.
- Comment sait-on qu'il y a des logements disponibles ?  
Par demande direct en mairie auprès de Monsieur le Maire comme cela a été fait pour le bail à l'ordre du jour.
- Diverses interrogations sur la circulation : visibilité en haut du chemin de la Villeneuve et priorité à droite, pointillés en sortie du chemin des hautes poultières, stationnement sur trottoir route de Vetheuil, problème de stationnement dans les rues...  
Une étude est menée en concertation avec la gendarmerie qui a déjà rendu un premier avis.

Séance levée à 21h55